



assurance pret immobilier cesse indemnisation

Par **kehl64**, le **15/12/2021** à **14:20**

Bonjour, en résumé; en maladie janvier 2019, indemnisé par assurance pret immobilier a compter d'avril 2019, tout est normal, cesse paiement novembre 2019 en attendant que je remplisse un questionnaire et mon medecin aussi, puis reprennent les paiements, tout est normal. Le 1 juillet 2021 je passe en invalidité 2, aussitôt je leur notifie et envoie justificatif. L'assurance continue les paiements, le 17 novembre 2021, il me convoque chez un medecin expert pour evaluer mon invalidité, je m'y rends, les paiements indemnisations continus. Le 3 decembre 2021, je recois un courrier, fin de prise en charge arret de travail a compter du 1 juillet 2021; le medecin estime vous pouvez travailler a temps partiel en sédentaire. Le 13 decembre vous avez bénéficié prise en charge de pret au titre incapacité temporaire totale jusqu'en decembre, suite au rapport expert, l'assureur refuse prise en charge invalidité a compter du 1 juillet 2021; (nous sommes le 13 decembre) donc vous devez rembourser les sommes perçues depuis 1 juillet 2021, nous les préleverons sous quinzaine sans contre indication de votre part.

Donc voila ma question. sont ils en pleins droits, normalement a chaque fois qu'ils ont besoin de renseignements ou pièces justificatives ils ne se privent pas d'interrompre les paiements. La, non, alors dois je penser que si l'expertise avait eu lieu 1 an après, ils me réclameraient 1 an d'indemnisation.

J'aimerais votre avis, et savoir si je peux contester, si tel est le cas comment.

En vous remerciant par avance. Kehl64

Par **Marck.ESP**, le **15/12/2021** à **19:03**

Bonjour

Il vous reste la possibilité de saisir le médiateur de l'assurance.

<https://www.economie.gouv.fr/particuliers/mediation-assurance>